



**Compte-rendu de Mission « Dr G.GENTY »
Le 16 Novembre 2017
4^{ème} colloque – CAP SANTÉ ENTREPRISES**

**« Nouvelles Technologies et Santé à l'Académie Nationale de
Médecine »
Présidé par le Professeur Jacques ROUESSE**

Le CAP Santé Entreprise est porté par un collectif venant du monde médical, de l'entreprise, de la recherche universitaire et de l'ingénierie.

Il propose à toutes les organisations publiques ou privées un diagnostic puis un accompagnement personnalisé pour les salariés malades et en particulier souffrant d'affections chroniques et de leurs proches au travail.

Il faut les maintenir dans une dynamique professionnelle : « patients connectés », en faveur desquelles les nouvelles technologies sont prometteuses.

1. « Numérique et Santé : Opportunité et menaces »

Chaque vie française rapporte 3 millions d'euros, comment investir dans ce domaine ?

Le français « moyen » doit s'adapter au progrès numérique, difficulté quand on est malade...

Entre 2015 et 2020, explosion des objets connectés en santé, 90 % de la population sera connectée : d'où fracture numérique.

Modification du Secret Médical en Avril 2017 pour permettre un partage d'observations entre praticiens et professionnels de la santé, pas nécessairement assermentés.

Information à la prévention médico-sociale, protection des plus vulnérables.

Lien hôpital-ville : ne pas oublier la loi de 2002 : l'ultime décisionnaire est la personne touchée par les soins.

L'hôpital = zone de droit ; la ville = zone de non-droit.

Les contraintes ne doivent pas retarder les progrès technologiques : pour le CNAM, télétransmission, accès au DMP, forfait structuré annexé au ROSP.

On décloisonne, on ouvre, on rémunère !!!

Virage ambulatoire : soins à domicile, sortie hospitalière, dossier pharmaceutique.

Importance des garanties déontologiques : loi HPST, organisation-accompagnement, médecin traitant = officines.

Arrivée de la Télémédecine et système santé 4 P (Prédictif – Préventif – Personnalisé – Participatif).

Pouvoir assurer l'autogestion de la vie de tous les jours.

Se rappeler : malade au travail = 20 % des capacités productives perdues.

2. « Faut-il avoir peur du Cloud ? » (stockage et numérisation des informations par hébergeurs).

Objectif : accessibilité à tous, de n'importe où.

Bien sûr, ce n'est pas gratuit, nous sommes le « produit ».

World Communing Grade : données de santé, une centaine d'hébergeurs n'est pas suffisante pour protéger les données (chiffrer les données, associer les données aux utilisateurs, droit et utilisations des accès, chiffrement des disques les contenant).

Incidents de sécurité des systèmes d'information (décret 11-51 du 24/08/2016).

Règlement Générale Européen sur la Protection des Données (RGPD) qui expose à de lourdes amendes, allant jusqu'à 4 % du CA mondial de l'entreprise !!

En fait, le plus grand danger se situe entre la chaise et le clavier.

Bien protéger les informations et ne pas mettre des informations non indispensables dans les dossiers médicaux.

Intérêt du Cloud : Prévention et contrôle des maladies chroniques dans un monde connecté, défi mondial reconnu par l'ONU (2011).

Révolution de l'apparition du téléphone mobile qui a changé la vie des populations mondiales (OMS et Union Internationale des Communications Téléphoniques UICT).

La France n'est pas encore bien connectée par rapport à d'autres pays.

Actuellement 4 maladies chroniques sont ciblées : diabète, cardio, respiratoires, cancer. Ce qui génère des messages mondiaux de prévention par SMS et par numéros verts.

Ma réflexion ordinale : chaque progrès technologique doit être sous-tendu par une réflexion éthique, encore souvent trop tardive, sans oublier de respecter la sacralisation du secret médical.

Docteur Gérard GENTY